



Féchy, le 1^{er} novembre 2022

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 13 décembre 2022

Préavis n° 6/2022 – Budget 2023

Au Conseil Général de Féchy,

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2023 établi sur la base de l'évaluation des rentrées fiscales et des montants annoncés de notre participation à la facture sociale, la péréquation intercommunale et la réforme policière.

Le budget 2023 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 8'084'010.00
❖ aux recettes	CHF 7'584'246.00

soit un excédent de charges de	CHF 499'908.00
	=====

Ce budget est à votre disposition sur le site internet communal ou peut être demandé au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

1 ADMINISTRATION GENERALE

Le compte 110.3011.00, « Traitement du personnel » est porté à CHF 260'000.00 pour 2023, pour tenir compte des ajustements des salaires pour l'année 2023 du personnel du bureau et des services extérieurs. Ces ajustements sont nécessaires pour être en alignement avec la nouvelle politique salariale prévue dans le règlement du personnel, dont la réforme a été exprimée par la Commission de gestion et des finances (COGEFIN) de la législature précédente.

Le compte 110.3199.00, « Dépenses diverses administratives » est mis à CHF 35'000.00 par la ventilation plus précise des dépenses dans les divers dicastères.

2 FINANCES

Le compte 210.4001.00, « Impôt sur le revenu » est porté à CHF 3'100'000.00 pour l'année 2023. Le compte 210.4002.00, « Impôt sur la fortune » est aussi porté à CHF 1'000'000.00, par le fait que le Canton annonce une hausse de la capacité contributive pour l'année prochaine.

Le compte 210.4040.00, « Droits de mutation » est difficilement prévisible, il est mis à CHF 150'000.00, vu que les possibilités des transactions immobilières sont potentiellement en diminution, car les disponibilités de construire deviennent de plus en plus rares.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

L'augmentation du poste « salaire des bûcherons » est en nette augmentation, ceci est lié au fait que la demande en bois est forte.

Face à l'inconnue sur la hausse des tarifs de l'énergie, les budgets des bâtiments ont été faits en tenant compte d'une hausse d'environ 50% de ces coûts.

Les comptes d'entretien des bâtiments ne relèvent rien de particulier mise à part des contrats d'entretiens usuels.

Suite à plusieurs demandes de locataires, il est envisagé d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques au Rionzier, ce montant a été prévu dans le compte « rénovation ».

43 ROUTES, RUISSEAUX ET VOIRIE

Le compte 430.3142.00, « entretien des route, surfacages » a été budgété à CHF 150'000.00 pour permettre le surfacage du chemin des Sources en plus des habituels entretiens des routes villageoises. Ce surfacage fait partie du « plan » d'entretien des 3 chemins du quartier des Cassivettes réparti sur 2022 – 2023 – 2024.

46 RESEAU D'EGOUTS ET D'EPURATION

Le compte 460.3144.00, « Entretien des égouts et canalisations » est porté à CHF 70'00.00 pour 2023, comprenant les travaux de réfection de la canalisation d'eau claire ouverte situé à la limite entre Bougy-Villars et Féchy au chemin des Ancelles, près du domaine des Marchandes. Site provoquant des inondations dans les vignes des propriétaires voisins de cette installation communale, partagée partiellement avec la commune de Bougy-Villars.

6 POLICE

La facture policière (compte 610.3511.00) est de CHF 187'106.00 pour l'année prochaine, soit quasi inchangé par rapport aux comptes de l'année 2021.

7 PREVOYANCE SOCIALE

La participation à la cohésion sociale du Canton (facture sociale) est en légère hausse de 1.5% avec un montant à verser au Canton de CHF 2'324'016.00

Le compte 720.3525.01 « ARASMAC, AJEMA » est porté à un montant de CHF 253'870.00, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants.

Dans le but de proposer des activités sociales aux habitants de Féchy (de tous âges), nous allons allouer un montant de vingt mille francs pour les financer. Ce budget sera utilisé pour, entre autres, la sortie des aînés, les cours de gymnastique seniors proposés tout au long de l'année et divers séminaires. Il est prévu de compléter cette offre par de nouvelles propositions qui toucheraient d'autres groupes d'âges de nos habitants. Des réflexions sont, actuellement, en cours pour trouver des projets en adéquation avec la demande et les besoins des fezzolanes et fezzolans.

En conclusion, la Municipalité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 6/2022 ;
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

décide

d'adopter le budget pour l'année 2023 qui prévoit un excédent de charges de CHF 499'908.—.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic Le Secrétaire


Andreas Meyer Katyla Labhard

Adopté en séance de Municipalité le 1^{er} novembre 2022.